

le 18/04/2013

Objet : Notification de décision n°: Z90358

*Réponse au dossier
pour le dentiste !*

Cher(e) adhérent(e),

Nous vous transmettons la décision de prise en charge de votre mutuelle relative au traitement proposé par votre chirurgien-dentiste.

Dans le cadre du protocole d'accord MNAM-SMAR CNSD, vous bénéficiez de la dispense d'avance du règlement pour un montant de 270.40 euros.

Vous réglerez à votre chirurgien-dentiste le montant de 174.60 euros, correspondant à votre reste à charge et aux autres honoraires ne bénéficiant pas de la dispense d'avance de frais.

Vous voudrez bien remettre la notification de décision ci-jointe à votre chirurgien-dentiste pour permettre l'ordonnancement du paiement.

Après signatures, cette notification devra impérativement être jointe à la feuille de traitement bucco-dentaire.

Veuillez recevoir, cher(e) Adhérent(e), nos salutations mutualistes.

18/04/2013

Réponse pour le devis patient

Objet : Annexe - Prestations améliorées suite à notification de décision n°Z90358.

Bénéficiaire de la prestation:	
Nom et prénom du patient:	
Date de naissance du patient:	
Nom et prénom de l'adhérent:	
Numéro INSEE de l'adhérent:	

Cher(e) adhérent(e),

Nous avons le plaisir de vous informer que dans le cadre de votre garantie , vous bénéficiez d'une meilleure prise en charge complémentaire pour les actes suivants :

Dépense engagée	Acte	Coefficient	Code Acte	Montant forfait Santé +
445.0	Couronne céramo-métallique (CCM)	50.0	EVD	174.6
			Total	174.6

Les montants indiqués ci-dessus viendront s'ajouter aux remboursements indiqués sur la notification de décision ci-jointe.

Nous attirons votre attention sur le fait que **ce courrier annexe vous est personnel**. Vous ne devez pas le remettre à votre praticien, mais le conserver dans l'hypothèse où il vous serait demandé par la section locale gestionnaire de votre dossier.

Veillez recevoir, cher(e) Adhérent(e), nos salutations mutualistes.

Mut'Santé